



Procédure relative à la demande de dommages intérêts

Par **roro77**, le **26/12/2009** à **00:28**

Bonjour,
Un homme a été condamné pour tentative d'agressions sexuelles sur la personne de mon fils. Cet homme a été emprisonné et condamné à payer des dommages intérêts à mon fils ainsi qu'à moi même en tant que représentant légal.
La décision définitive a été rendue en 2004. Cependant, aucune somme ne nous a été versée. A qui dois-je m'adresser afin de connaître l'avancement de la procédure???
merci d'avance pour vos conseils, cordialement.

Par **jeetendra**, le **26/12/2009** à **10:08**

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCEn159 RUE GRANDEn77300
FONTAINEBLEAUrn0160712300rn rnTRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - STANDARDrn2
AVENUE GEN LECLERCrn77000 MELUNrn0164798000rn rnTRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE PALAIS DE JUSTrn44 AVENUE PRES SALVADOR ALLENDErn77100
MEAUXrn0160097500 rn rnBonjour, prenez contact avec le Greffe du Tribunal de Grande
Instance qui a rendu la décision en 2004 (liste des TGI du 77), ils vous renseigneront sur les
démarches à suivre en ce sens, bonne fete de fin d'année à vous.